



Les Feals Compaigns

Les Fideles Compagnons

Association Loi 1901 n° 0062028491

Compte-Rendu des Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire n° 20003 et 10005 du Dimanche 15 Février 2009 à 14H00 tenues Avenue de Quiera - 06370 Mouans Sartoux

STATUT	MEMBRE	PSEUDONYME	TÉLÉPHONE / @ MAIL	Présent	Absent	Diffusion
. Présidente	MOURAREAU Patricia	Dame Esclarmonde de FOIX	06.18.95.15.62 @ compagnie@les-feals-compaigns.com	X		X
. Trésorier	MOURAREAU Bruno	Messire Raimond Roger TRENCANEL	06.18.95.09.55 @ ChezBrunoM@aol.com	X		X
. Secrétaire	NOTAR Évelyne	Dame Évelyne de SARTOUX	06.81.46.34.16 @ Evelyne.N@orange.fr	X		X
. Administrateur technique et logistique	NOTAR Alain	Messire Alan de SARTOUX	06.60.17.00.49 @ notar.alain@orange.fr	X		X
	FACCIA Aurélia	Damoiselle Aleth BÉRINGARI	06.43.26.82.19 @ ruyk_kira@hotmail.fr	X		X
	FACCIA Denis	Armanieu BÉRINGARI	06.43.93.98.85 @ plantourian@hotmail.fr	X		X
	GAVELLI Christiane	Dame Christiane des COLLINES	06.16.09.33.79 @ aucacri@orange.fr	X		X
	GUIMBEAUD Francine	Dame Flandrine	06.81.22.21.78 @ guimbeaud.francine@orange.fr		X (R)	X
	LOLLMAN Dave	Messire David	06.60.54.89.74 @ dave.lollman@univ-cezanne.fr	X		X
	LUJIC Claude	Dame Odeline	06.13.22.31.10 @ claudelujic@hotmail.fr		X	X
	MOURAREAU Jesse	Éguyer Engoran de MONTÉFROIS	06.13.07.08.88 @ jesse-06@hotmail.fr	X		X
	PAYEUR Laëtitia	Damoiselle Mélissende	06.13.85.53.40 @ laetitia_payeur@yahoo.fr		X (E)	X

(E) Excusé

(R) Représenté

Page 1 / 7



Les Féals Compaings

Les Fidèles Compagnons

Association Loi 1901 n° 0062028491

Compte-Rendu des Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire n° 20003 et 10005
du Dimanche 15 Février 2009

PROCÈS-VERBAL

1 - ORDRE DU JOUR

Les thèmes abordés lors des Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire de l'association «Les Féals Compaings», qui se sont tenues à Mouans-Sartoux (06370) le 15 Février 2009, sont :

- proposition d'accueil de deux nouveaux membres fondateurs,
- démission du secrétaire du Conseil d'Administration – Réélection d'une nouvelle ou d'un nouveau secrétaire,
- création et élection d'un poste d'Administrateur technique et logistique,
- clôture du compte chèque bancaire H.S.B.C.,
- modification des statuts et du règlement intérieur,
- moyens de communication entre le Conseil d'Administration et les membres adhérents,
- compte-rendu de la réunion inter-troupes des 31/01 et 01/02/2009,
- calendrier prévisionnel des manifestations 2009,
- organisation manifestation de Beaucéant – La Barben,
- respect impératif des statuts, règlement intérieur et charte,
- activités sur le campement : définition des rôles,
- entraînements tir à l'arc et escrime médiévale,
- devise de la compagnie.

2 - MEMBRES

2.1 – MEMBRE FONDATEUR

En raison de leurs investissements personnel et pécuniaire au sein de l'association «Les Féals Compaings», depuis leur adhésion, il a été proposé aux membres fondateurs présents et au Conseil d'Administration, l'affiliation, en tant que membres fondateurs, d'Évelyne et Alain NOTAR.

À l'issue d'un vote à main levée, les candidatures d'Alain et Évelyne NOTAR ont été acceptées à l'unanimité des voix.



Les Féals Compains

Les Fidèles Compagnons

Association Loi 1901 n° 0062028491

Compte-Rendu des Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire n° 20003 et 10005
du Dimanche 15 Février 2009

2.2 – CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pierre COUVREUR a démissionné de la compagnie «Les Féals Compains», ainsi que de son poste de secrétaire au Conseil d'Administration, en date du 09 Décembre 2008 par e-mail. Il a donc été procédé au vote d'un nouveau ou d'une nouvelle secrétaire. Évelyne NOTAR, dès lors membre fondateur, s'est présentée au poste de secrétaire et a été élue à main levée, à l'unanimité des voix.

2.3 – NOUVEAU POSTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans le cadre de la logistique du matériel (proposition d'achat, stockage, entretien, etc...) et de l'organisation des manifestations (organisation du transport, formalités et chargement du véhicule de location, horaires de départ, etc...), il a été décidé qu'un membre fondateur serait délégué à cette tâche. Alain NOTAR s'est présenté à ce nouveau poste et a été élu, suite à un vote à main levée, à l'unanimité des voix.

3 - ADMINISTRATION

3.1 – COMPTE BANCAIRE

En raison de frais trop «conséquents» (pour une association) – non prévisionnés – inhérents à la tenue du compte chèque bancaire de l'association «Les Féals Compains» auprès de la H.S.B.C. Menton, il a été décidé par tous les membres fondateurs et le Conseil d'Administration qu'il serait procédé à la résiliation dudit compte dans les plus brefs délais.

3.2 – MODIFICATION DES STATUTS ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Certaines clauses des statuts et règlement intérieur de l'association «Les Féals Compains» n'étant plus adaptées ou n'étant pas suffisamment explicites au vu des activités de cette dernière, il a été procédé à des modifications desdits statuts et règlement intérieure. Les modifications présentées par la Présidente ont été approuvées dans leur intégralité, après un vote à main levée, à l'unanimité des membres fondateurs et du Conseil d'Administration présents.

3.3 – COMMUNICATION ENTRE LES MEMBRES ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est rappelé à tous les membres adhérents de l'association que les moyens de communication mis en œuvre entre le Conseil d'Administration et eux-mêmes sont principalement la voie «internet» : e-mails, site et forum de la compagnie ; **aussi il est impératif que tous les membres consultent régulièrement, de leur propre chef, leurs emails et se rendent sur les site et forum (rubrique privée : Entre Compagnons) de la compagnie** (sauf cas particulier).



Les Féals Compaings

Les Fidèles Compagnons

Association Loi 1901 n° 0062028491

Compte-Rendu des Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire n° 20003 et 10005
du Dimanche 15 Février 2009

4 - ORGANISATION DES MANIFESTATIONS

4.1 – RÉUNION DES CAPITAINES DU GRAND SUD

La Présidente et le Trésorier se sont rendus à la réunion des Capitaines du Grand Sud, les 31/01 et 01/02 derniers à Carcassonne, afin de débattre avec les autres chefs de troupes d'éventuels problèmes rencontrés, d'amélioration, de projets communs et autres sujets relatifs au «monde médiéval».

À l'issue de cette réunion de travail, un compte-rendu a été rédigé par Mélissandre de la Compagnie «Deux Vinettes et Compagnie» et déposé sur le forum de la compagnie «Les Féals Compaings», partie privée «Entre Compagnons», rubrique «Évènements», post «[31 Janvier et 1^{er} Février 2009] Réunion inter-troupes 2009», afin que tous les membres adhérents puissent en prendre connaissance. Il est très important que toutes et tous lisent ce compte-rendu et en tiennent compte lors de prochaines manifestations.

Quelques points importants ont été abordés au cours de la présente Assemblée :

- Un règlement de mêlées, accès essentiellement sur la sécurité lors des combats et de l'utilisation d'armes, va être établi et devra être strictement appliqué lors de chaque manifestation, sous le contrôle de chaque président et/ou capitaine de compagnies.
- Toutes les troupes devront revoir leurs contrats d'assurances, afin de savoir si elles sont correctement assurées pour les activités déclarées et pratiquées.
- Il sera mis en place une liste, au sein de chaque compagnie, des personnes habilitées à porter les 1^{er} secours et/ou ayant des connaissances médicales, qui sera ensuite diffusée sur le Forum du Grand Sud, afin de connaître les médiévistes susceptibles d'intervenir en cas d'accident, en attendant les secours.
- Une carte de membres comportant les indications médicales de chaque médiéviste devra être mise en place, afin de connaître les antécédents médicaux de chacun en cas d'accident. Cette carte comportera principalement les groupe et rhésus sanguin, l'autorisation ou non de transfusion sanguine, les maladies et/ou allergies connues, les contradictions médicales, alimentaires, ainsi que les coordonnées du médecin traitant et de la personne devant être prévenue en cas d'accident.

4.2 – CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2009

Patricia MOURAREAU a remis, à chacun des membres, un calendrier prévisionnel, mis à jour, pour la saison 2009. **Il est impératif que tous les membres adhérents remplissent (en cochant les manifestations où ils seront présents) et remettent ledit calendrier à la Présidente dans les plus brefs délais, pour l'organisation des prochaines manifestations.**

La compagnie participera – sous réserve d'être suffisamment de participants – à la médiévale de Batalha d'Oc, du 22 au 24 Mai. Cette année, le lieu de ce rassemblement se situera sur un terrain herbeux, au moulin de Christol, à Saint Séries dans l'Hérault.

Dans la mesure du possible, il serait souhaitable d'arrivée sur le lieu du rassemblement dès le Jeudi 21 Mai dans l'après-midi, afin de procéder au montage des tentes et du campement.

Les feux sont autorisés hors sol ; aussi nous prendrons les repas à notre charge durant tout le temps de la manifestation.



Les Féals Compaings

Les Fidèles Compagnons

Association Loi 1901 n° 0062028491

Compte-Rendu des Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire n° 20003 et 10005
du Dimanche 15 Février 2009

4.3 – BEAUCÉANT – LA BARBEN

La manifestation médiévale du Beaucéant se déroulera les 02 et 03/05/2009 à la Barben ; 10 membres adhérents ont donné leur accord quant à leur participation à cette fête. Les «Féals Compaings» se déplaceront donc à 10 personnes et envisageront la location d'un mini-bus afin de minimiser les frais de déplacement.

- L'installation du campement se fera dès le Vendredi 01/05 dans l'après-midi (d'où un départ de Mouans-Sartoux le Vendredi dans la matinée).
- Les frais de repas sont à la charge de l'organisateur.
- Les feux sont autorisés.
- Les sanitaires (douches et WC) ont été revus sur le plan de l'hygiène afin de satisfaire les participants.
- Le couchage se fera sous les tentes, qui devraient être au nombre de trois (une double mât et deux simples) pour cette manifestation.

4.4 – RESPECT DES CONSIGNES

Il est **obligatoire de respecter scrupuleusement** les statuts, règlement intérieur et les chartes de l'association et de mêlée, afin de présenter aux organisateurs et au public une compagnie «saine» et irréprochable, à savoir :

- confère Article 9 «Consignes de sécurité et respect des règles pré-établies sur les campements» du Règlement Intérieur de l'association mis à jour.

4.5 – ACTIVITÉS DU CAMPEMENT

Le but de l'association «Les Féals Compaings» est de montrer et de faire revivre, le plus vraisemblablement possible, la vie au Moyen Âge, aussi **il est du devoir de chaque membre** de participer activement à cette «reconstitution» en proposant des activités en rapport avec la période définie et en animant le ou les stands qu'ils auront choisis.

- Des ateliers déjà mis en place existent – herboristerie, hauberge, jeux de plateau, art culinaire, calligraphie, danse, chant, musique –, il est donc nécessaire qu'ils soient «actifs». Pour ce faire, les membres de l'association doivent les animer et/ou les développer selon leur affinité avec les activités précitées. Il est possible et préférable que chaque membre soit à même de présenter des activités différentes, en cas d'absence d'un des membres.
- Alain NOTAR a, de nouveau, proposé de développer un atelier couture sur le campement, afin d'avancer dans la réalisation d'éventuelles tenues pour la compagnie et d'expliquer les méthodes de couture médiévales.
- Dave LOLLMAN a proposé de développer un éventuel atelier d'alchimie et/ou de barbier chirurgien. Il va réfléchir, dès lors, à la mise en place et au développement de telles activités.
- De nouveaux ateliers ont également été proposés par Patricia MOURAREAU, à savoir : l'hygiène au Moyen Âge, le travail du cuir (tenu par Denis FACCIA) et l'ébénisterie (présenté par Alain NOTAR).



Les Féals Compaings

Les Fidèles Compagnons

Association Loi 1901 n° 0062028491

Compte-Rendu des Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire n° 20003 et 10005
du Dimanche 15 Février 2009

4.6 – ENTRAÎNEMENTS

Afin de respecter les consignes de sécurité et la charte de mêlées lors des combats, au cours de manifestations, il est **obligatoire** de participer à un minimum d'entraînements de tir à l'arc et d'escrime médiévale, préalablement organisés par les «Féals Compaings» – entre membres adhérents de l'association – pour pouvoir participer aux mêlées et/ou lices. Dans le cas contraire, la Présidente et le Capitaine **interdiront** au membre non entraîné l'accès à tous combats.

Denis et Aurélia FACCIA, membres depuis 3 ans de «La Compagnie des Archers de Malvan», ont proposé d'enseigner les bases du tir à l'arc médiéval aux membres adhérents désireux de s'adonner à cette pratique et par la suite, de mettre à leur disposition – d'un commun accord avec le Président de leur association –, un terrain spécialement conçu pour les entraînements de ladite compagnie. Ces entraînements seront organisés en fonction des disponibilités du terrain et à raison de deux premiers parcours de 20 cibles gratuits par adhérent, puis moyennant 5,00 € par parcours supplémentaire. Le nombre moyen de participants ne devra pas excéder 5 à 6 personnes.

Pour le 1^{er} apprentissage des bases, il est entendu que «Les Féals Compaings», intéressés et disponibles, se réuniront le Dimanche 1^{er} Mars chez Alain et Évelyne NOTAR, en début d'après-midi.

Concernant les entraînements d'escrime médiévale, les «Féals Compaings» s'organiseront en fonction des disponibilités de chacun et conviendront de dates (via le forum et/ou par emails), afin d'apprendre le maniement de l'épée, sur le parking du local de Mouans-Sartoux et/ou Villeneuve Loubet – de préférence le dimanche –.

4.7 – DEVISE DE LA COMPAGNIE

Il est **impératif et urgent** que les «Féals Compaings» connaissent et scandent la devise de la compagnie : **POTIUS MORI QUAM FOEDARI** (plutôt mourir que de se déshonorer), lors des manifestations.

Dès l'annonce du nom de notre compagnie, les «Féals Compaings» entonneront tous ensemble «**POTIUS MORI QUAM FOEDARI**».

De même, lors des défilés, le porte-étendard «lancera» le nom de la compagnie, afin que les autres compagnons clament la devise d'une seule et même voix.

5 - CONCLUSION

L'association «Les Féals Compaings» a procédé à la modification du Conseil d'Administration par l'élection d'une nouvelle secrétaire – Évelyne NOTAR -, en raison de la démission de Pierre COUVREUR et par la création d'un poste d'Administrateur technique et logistique tenu par Alain NOTAR. Ces deux membres adhérents ont été préalablement élus membres fondateurs.

L'association «Les Féals Compaings» a pris la décision de clôturer le compte bancaire ouvert auprès de la H.S.B.C. Menton à compter de la date du présent compte-rendu.

Il a été procédé à la modification des statuts et règlement intérieur de l'association «Les Féals Compaings».



Les Féals Compaings

Les Fidèles Compagnons

Association Loi 1901 n° 0062028491

Compte-Rendu des Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire n° 20003 et 10005
du Dimanche 15 Février 2009

Il est impératif que tous les membres adhérents se servent de la plate-forme internet afin de communiquer entre eux et le Conseil d'Administration.

Le calendrier prévisionnel 2009 laisse apparaître un certain nombre de manifestations auxquelles «Les Féals Compaings» ont postulées ; néanmoins aucun contrat n'est encore signé et la conjoncture actuelle est à l'origine de plusieurs annulations de manifestations.

Tous les membres de la compagnie doivent se motiver pour faire vivre le campement lors des prestations et respecter les règles d'usage au sein de la compagnie ; ceci afin de donner l'image d'un véritable camp de vie médiéval.

Pour ce faire, tous les ateliers et stands actuels devront être mis en valeur, tout au long des manifestations, par des animations vivantes et ludiques. De nouveaux ateliers vont également voir le jour.

Tout combattant, homme ou femme, désirant s'adonner au maniement des armes (arc médiéval, épée, bâton, etc...) devra préalablement avoir suivi un entraînement pour être autorisé à participer aux mêlées, lices et/ou concours.

La devise des «Féals Compaings» est POTIUS MORI QUAM FOEDARI ; il est impératif que tous les membres la connaissent et puissent la scander lors de la prochaine manifestation.

~ * ~ * ~ * ~

Le Président de séance
(nom et signature)
MOURAREAU Patricia

Le secrétaire de séance
(nom et signature)
NOTAR Évelyne